



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## zones rurales

Question écrite n° 11518

### Texte de la question

Mme Marisol Touraine attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les conséquences de la suppression de l'aide pour l'acquisition de matériel d'occasion par la circulaire CICC/DATAR du 11 avril 1996. Cette aide s'inscrit dans un programme pluriannuel pour favoriser la reprise d'entreprises artisanales dans les zones rurales, cofinancé par le secteur des métiers, le FNADT et le FEDER. Ce programme mis en place depuis 1995 par la chambre régionale de métiers du Centre, avec les six chambres de métiers de la région Centre, risque d'être mis en réelle difficulté par cette suppression. Or, il a déjà permis la reprise de 36 entreprises artisanales dans la zone rurale fragile de la région Centre, et 21 artisans ont bénéficié d'une aide à l'investissement pour l'acquisition de matériel, y compris le matériel d'occasion racheté au cédant. C'est pourquoi, elle lui demande, quelles mesures elle compte prendre afin d'éviter qu'un tel programme soit rendu inopérant par la suppression de cette aide.

### Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'éligibilité aux fonds structurels de l'aide à l'investissement pour l'acquisition de matériels d'occasion dans le cadre de la reprise d'entreprises artisanales. Compte tenu des difficultés suscitées par l'application des dispositions nationales relatives à l'interdiction du principe de financement de matériels d'occasion, il a été décidé de réexaminer la position interministérielle en ce domaine. Le financement du matériel d'occasion dans le cadre de la reprise d'entreprises artisanales est désormais autorisé, sauf en cas de recours au fonds de développement des petites et moyennes entreprises (FDPMI).

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marisol Touraine](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11518

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 25 mai 1998

**Question publiée le :** 16 mars 1998, page 1415

**Réponse publiée le :** 1er juin 1998, page 2983